C/2023/1007

16.11.2023

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.11340 — I SQUARED CAPITAL / TDR CAPITAL / APPLUS)

Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2023/1007)

1. Le 8 novembre 2023, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— I Squared Capital Advisors LLC («I Squared Capital», États-Unis),

— TDR Capital LLP («TDR Capital», Royaume-Uni),

— Applus Services S.A. («Applus», Espagne).

I Squared Capital et TDR Capital acquerront, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), et de l'article 3, paragraphe 4, du règlement sur les concentrations, le contrôle en commun de l'ensemble d'Applus.

La concentration est réalisée par offre publique d'achat annoncée le 14 septembre 2023.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

— I Squared Capital est un gestionnaire mondial d'investissements en infrastructures géré de manière indépendante et axé sur des secteurs tels que l'énergie, les services d'utilité publique, les télécommunications, les soins de santé et les transports en Amérique du Nord, en Europe et dans certaines autres économies en forte croissance dans le monde;

— TDR Capital est une société de capital-investissement spécialisée dans les investissements dans divers secteurs, notamment le commerce de détail de carburant, les clubs de sport, les stations de lavage automatique de voitures, les services liés aux biens vacants, la rénovation de logements sociaux au Royaume-Uni, les débits de boissons et les restaurants, le rachat de créances, le transport côtier, l'assurance-vie et les produits de revenus de retraite au Royaume-Uni.

3. Les activités d'Applus sont les suivantes: Applus est cotée sur les bourses espagnoles et est active dans le secteur des essais, de l'inspection et de la certification; elle exerce ses activités par l'intermédiaire de quatre divisions principales: i) industrie automobile: services d'inspection automobile, ii) énergie et industrie: inspection, essais, ingénierie et conseils techniques pour les énergies renouvelables, les infrastructures, l'électricité conventionnelle et le pétrole et le gaz, iii) IDIADA: conception, essais, ingénierie et certification de véhicules automobiles, iv) laboratoires: essais structurels et de matériaux, ainsi que services d'ingénierie, de certification et d'étalonnage.

4. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

Conformément à la communication de la Commission relative à un traitement simplifié de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil relatif au contrôle des concentrations entre entreprises ([2]), il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

5. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.11340 — I SQUARED CAPITAL / TDR CAPITAL / APPLUS

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).
([2]) JO C 160 du 5.5.2023, p. 1.

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE